

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
12	14
<u>Date de la convocation :</u> 11 décembre 2020	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 11 décembre 2020	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 22 décembre 2020	

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer rural, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Jessica COUINEAU (arrivé à 18h15), Marie-Line COUINEAU-RUOPPOLO, Astrid HEROGUELLE, Stéphanie RIOCREUX,

MM. Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, André LEMOINE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON

Excusés : Dorothee ROUSSEL, Brigitte ROUZE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FAUVY

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS SYNDICALES :

SIVU scolaire : Le transfert de secrétariat de Restigné à Benais devrait se faire en début d'année.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission école, enfance, jeunesse :

Les activités de l'école de musique devraient pouvoir reprendre en présentiel dès la rentrée de janvier. Une réunion avec les directeurs est prévue le 18 décembre.

Commission bâtiments communaux :

Une fuite sur le réseau d'eau potable a été détectée place de la Liberté. Des investigations sont en cours afin de la localiser le plus précisément possible. Le Conseil municipal retient la proposition faite par Thierry POTIRON de faire intervenir une entreprise spécialisée dans la détection de fuite afin d'éviter d'avoir à faire des tranchées dans la place publique.

Commission voirie, réseaux, forêt, cours d'eau et cavités :

Pierre Nion a informé le Conseil sur :

- la réouverture de la route à Grandmont qui va se faire dans quelques jours,
- un rendez-vous prévu avec le STA pour la sécurisation des abords de l'école,
- une demande de devis faite pour le nettoyage de l'ensemble des avaloirs

Pierre Nion a également informé l'assemblée que le Conseil Départemental lance une consultation avec les communes de Benais et Bourgueil et le PNR sur les parcelles accueillant l'azuré de la sanguisorbe.

Philippe DUBARRY fait remarquer qu'il trouve que les voitures roulent très vite dans la rue de la République. Une étude serait à envisager pour un aménagement d'ensemble.

André LEMOINE a reçu une lettre signée des habitants de Petit Mont afin de voir réduire la vitesse de véhicules qui traverse le lieu-dit. Des familles sont installées là-bas et la cohabitation véhicules / piétons est très compliquée. Il est rappelé que vitesse est limitée à 50km/heure dans toute la traversée du lieu-dit. La question sera travaillée en commission voirie et celle-ci écrira au département car il s'agit d'une route départementale située hors du bourg.

Commission vie associative et citoyenneté et culture, école de musique et cérémonies :

Sur proposition de Brigitte ROUZE et de la commission, cette année le hall de la salle des fêtes a été décoré de sapins, d'illuminations... Les sapins ont été décorés par les associations volontaires. Les retours sont très positifs. Madame le Maire remercie les associations, Pierre Alexandre BRODSKY et les agents pour leur implication.

Les colis de fin d'année seront livrés en mairie le 18 décembre. Chaque conseiller viendra récupérer en mairie les colis qu'il devra distribuer aux habitants, dans un souci appuyés des consignes sanitaire.

Les associatives sportives qui accueillent des enfants (tennis de table et danse) pourront reprendre leurs cours avec les mineurs dès la rentrée. Les activités sportives en salle des adultes demeurent pour le moment interdites.

Les activités du club de football, en plein air, ont déjà pu reprendre avec un nouveau protocole sanitaire.

Commission urbanisme : L'enquête publique se déroulera du 18 janvier au 18 février 2021. Le commissaire enquêteur tiendra trois permanences les 18 et 30 janvier et le 18 février.

DELIBERATIONS :

01 : D2020-30 : TARIFS DES ENTREES AU CONCERT DANS LE CADRE DU FESTIVAL AU FIL DU JAZZ 2021

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la présentation de Madame le Maire,

Considérant la nécessité de fixer le tarif des entrées pour le concert organisé le 6 février 2021 dans la salle des fêtes communale dans le cadre du festival Au Fil du Jazz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 9 Euros l'entrée des personnes de 17 ans et plus au concert du 6 février 2021 organisé à la salle des fêtes communale dans le cadre du Festival Au Fil du Jazz.

PRECISE que si le concert organisé à Benais dans le cadre du Festival Au Fil du Jazz 2021 devait être reporté à une date ultérieure du fait de la pandémie de COVID 19, le tarif de ci-dessus resterait applicable.

02 : D2020-60: CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DU FESTIVAL AU FIL DU JAZZ

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Considérant la nécessité d'établir une convention entre les différents acteurs du Festival Au Fil du Jazz pour l'année 2021 afin de régler les conditions de participations financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de participation aux frais d'organisation du Festival Au Fil du Jazz 2021,

ACCEPTE les termes et condition de la convention présentée en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à en exécuter les termes.

03 : D2020-62 : TARIFS 2021

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n° D2019-78 en date du 2 décembre 2019,

Vu la présentation de Madame le Maire,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exercice 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier :	La journée en semaine :	85 €
	La journée en week-end et fériés :	115 €
	Vin d'honneur :	85 €
	La ½ journée en semaine :	50 €
	La ½ journée en week-end et fériés :	60 €
Association communale :		Gratuit
Association hors commune :	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée :	55 €
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :		selon le coût réel.

Location de salle du Conseil municipal : (uniquement en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes et en journée seulement) :

La journée en semaine :	50 €
La journée en week-end et fériés :	70 €
La ½ journée en semaine :	30 €
La ½ journée en week-end et fériés :	40€

Association communale : Gratuit

Facturation de la remise en état (ménage + réparation) : selon le coût réel

Droit de place pour marchands ambulants : 10 € / an

(Payable en une seule fois d'avance en début d'année)

Frais de fourrière des équins, bovins, ovins, caprins, porcins :	Capture :	150 €
	Pension :	15 € / jour

Cimetière :	Concession pour 30 ans :	80 €
	Concession pour 50 ans :	120 €

Espace cinéraire :

Columbarium :	Concession pour 15 ans :	380 €
	Concession pour 30 ans :	760 €

Caveautin :	Concession pour 30 ans :	200 €
	Concession pour 50 ans :	360 €

Inscription sur la stèle du Jardin du souvenir :	30 €
---	------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

04 : D2020-63 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET DETR 2021 – PROGRAMME BATIMENTS COMMUNAUX 2021

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la municipalité produit depuis plusieurs années des efforts importants pour entretenir et améliorer le patrimoine bâti de la commune, notamment par l'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments (travaux d'isolation, changement de fenêtres, appareils de chauffage...). Le souhait est de poursuivre ces efforts de manière progressive.

Cette année la commission prévoit de se concentrer sur trois chantiers :

- **Bâtiment municipal est de la Place de la Liberté** : remplacement d'une porte fenêtre du local de stockage et création d'un coffret pour dissimuler le coffret gaz de la cantine scolaire.
- **A l'atelier municipal** : remplacement de la porte principale.
- **Au logement communal 2 rue du Petit Clocher** : remplacement de la porte d'entrée, d'une porte-fenêtre, des cinq fenêtres actuellement toutes en simple vitrage ainsi que les persiennes et changement complet des appareils de chauffage.

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 33 875.97 € HT soit 37 080.50 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	33 875.97 € HT
DSIL :	13 550 € (40%)
DETR :	13 550 € (40%)
Autofinancement :	6 775.97 € (20%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ARRETE le projet « programme bâtiments communaux 2021 »,

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

5 : D2020-64 : DEMANDE DE SUBVENTION FDSR 2021

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la commune produit depuis plusieurs années des efforts importants pour rénover les voiries communales. Le souhait est de poursuivre ces efforts de manière progressive.

Cette année la commission prévoit de se concentrer sur trois points :

1- Rue des Eraults :

○ Montant de l'opération : 14 892.67 € HT – 17 871.20 € TTC

2- Carrefour Petit-Mont entre D69 et VC113 :

○ Montant de l'opération : 5 314.27 € HT – 6 377.12 € TTC

3- Carrefour de la Ruée :

○ Montant de l'opération : 1 205.16 € HT – 1 446.19 € TTC

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à **21 412.10 € HT** soit **25 694.51 € TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 21 412.10 € HT

FDSR : 10 573 € (49.38 %)

Autofinancement : 10 839.10 € (50.62%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ARRETE le programme voirie 2021 exposé ci-dessus,

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)

06 : D2020-65 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2021

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30, paragraphe I / 10° : « les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré »,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant que la précédente convention de gestion de la cantine scolaire passée avec l'association de cantine scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant que le projet de l'association de cantine scolaire est conforme à l'intérêt public et local dont la commune est en charge,

Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention pour l'année 2021.

Madame le maire précise que la municipalité versera mensuellement à l'association les fonds correspondants aux termes de la convention signée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

07 : D2020-66 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CCTOVAL POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire souhaite mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique.

A cet effet, une convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes doit être signée. Elle prévoit notamment la désignation d'un coordonnateur. D'un commun accord entre les Communes, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire assurera le pilotage du groupement de commandes sur le plan fonctionnel.

A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- De retenir l'offre la mieux-disante après avoir recueilli l'avis des membres de la commission du groupement,
- D'informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- De notifier le marché à candidat retenu
- De procéder au paiement du marché au(x) titulaire(s) retenu(s)
- De procéder aux demandes et encaissement de subventions
- D'assurer le suivi de la livraison

Il est précisé que le coordonnateur s'acquittera du paiement du marché et refacturera aux communes la part correspondante, subvention déduite.

Une commission chargée est spécialement créée à cet effet. Elle est composée d'un Président (le Vice-Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Loire en charge de la voirie) et d'un représentant élu parmi les assemblées délibérantes des communes membres du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire coordonnateur du groupement,

DESIGNE Monsieur Xavier DUPONT, Président de la commission créée spécialement à cet effet,

ELIT pour le représenter au sein de la commission créée à cet effet : Monsieur Thierry POTIRON

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe à la présente délibération, ainsi que les pièces du marché qui en découleront,

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Les chiffres des populations légales au 1^{er} janvier 2021 ont été communiqués au Conseil.

Le recensement de la population prévu au cours des mois de janvier et février 2021 a été officiellement reporté à 2022 à cause de la crise sanitaire.

L'Assad a envoyé des remerciements à la commune pour la subvention versée. Celle-ci a permis l'achat d'un nouveau jeu de blouses pour les aides à domicile.

L'association Comme une image a également transmis ces remerciements pour la subvention attribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Mme COUINEAU	Mme COUINEAU- RUOPPOLO	M. DESNOUES	M. DUBARRY	M. FAUVY
M. GILBERTON	Mme HEROGUELLE	M. LEMOINE	M. NION	M. PLANTIER
M. POTIRON	Mme RIOCREUX	Mme ROUSSEL	Mme ROUZE	
		Excusée	Excusée	